

COMMUNE DE SUSSAT

DEPARTEMENT DE L'ALLIER  
ARRONDISSEMENT DE MONTLUCON  
COMMUNE DE SUSSAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 DECEMBRE 2010

Date de convocation : 02 DECEMBRE 2010

Nombre de conseillers: 11

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoir : 0

Votants : 8

Absents excusés : 2

L'an deux mil dix le 10 DECEMBRE à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SUSSAT, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LE ROY, Maire.

Présents : Guy LE ROY, Danielle PIQUET, Jean-François GARGENT, Louissette GARGENT, Isabelle PERIN, Angélique PRADES, Christophe REDON, Alain VIVIER.

Absents excusés : CHARTOIRE Christian, GOUBET David

**Objet** : Solidarité du Conseil Municipal RCEA A 2x2 voies.

Ref : D02102010

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les Communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais.
- Insiste également sur la mise en place de mesure de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

*Pour Copie Conforme,*

*Le Maire,  
Guy LE ROY*



**VILLE DE MONTLUÇON**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 09 DECEMBRE 2010**

L'an deux mille dix le JEUDI NEUF DECEMBRE à dix-huit heures , le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE MONTLUÇON, régulièrement convoqué (convocation du 03 décembre 2010), s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire.

**Sous la présidence de M. Daniel DUGLÉRY**, Maire, assisté de Mme Bernadette VERGNE, M. Joseph ROUDILLON, M. Jean-Philippe DURIN, Mme Manuella BODENNE, M. Jean-Michel LEBON, Mme Valérie TALHARDAT, M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE, Mme Françoise BLAZY (jusqu'à la question n° 44 incluse à l'ordre du jour), M. Eric VENUAT, Mme Régine GIRAUD, M. Frédéric LAPORTE, adjoints.

**Etaient présents :** M. Maurice FERRIER, M. Jean-Pierre MOMCLOVIC, Mme Suzanne NOEL, M. Roger TRIPIER, Mme Elisabeth BOUSSAC, Mme Sonia BOURGEON, M. Jean-Michel AUSSOURD, Mme Muriel BERDUGO, M. Claude LAFLEURIELLE, M. Raymond MEUNIER, Mme Isabelle TROUBAT, M. Damien MOREAU, Mme Maïté MOREAU, M. Jean DEMASSE, Mme Agnès MOYER, Mme Emmanuelle FERRY, Mme Claudy AUBERT-DASSÉ, M. Frédéric KOTT, M. Abdourakhmane DIALLO, M. Bernard SISTOU, Mme DENIZOT-DE GOUVELA Geneviève, M. Luc BOURDUGE, Mme Nelly DEPRIESTER, conseillers.

**Se sont fait représenter :**

Mme Annie BENEZY a donné pouvoir à Mme VERGNE  
Mme Evelyne TAUTOU a donné pouvoir à M. VENUAT  
M. Ricardo MOLINA a donné pouvoir à M. DURIN  
Mme Isabelle PAPPO a donné pouvoir à M. MEUNIER  
M. Patrice DIAS a donné pouvoir à Mme BODENNE  
Mme Isabelle BRUNY a donné pouvoir à M. KOTT  
Mme Juliette WERTH a donné pouvoir à Mme AUBERT-DASSE  
Mme Hayet GAMET a donné pouvoir à M. BOURDUGE

**Etait absente :**

Mme Françoise BLAZY à partir de la question n° 45 incluse à l'ordre du jour

SP

Etat ampliation  
conseil communal délégué

DES

**Mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)****entre Montmarault (A71) et Mâcon (A6)**

Document déposé le

M. Daniel DUGLERY, Maire

21 DEC. 2010

à la sous-préfecture  
de Montluçon

Mesdames, Messieurs,

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Mâcon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les quatre itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt, ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil municipal de Montluçon, réuni le 9 décembre 2010, déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014),
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

.../...

Le Conseil municipal de Montluçon s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

**APPROUVEE A LA MAJORITE**

**1 contre** : Mme Claudy AUBERT-DASSE

**3 abstentions :**

Mme Juliette WERTH (pouvoir donné à Mme Claudy AUBERT-DASSE)

M. Frédéric KOTT (+ pouvoir de Mme Isabelle BRUNY)

---

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédéric Kott'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUB' on the left, 'MAYENNE' at the top, 'MONTLUÇON' in the center, and '(Allier)' at the bottom, flanked by two small stars.